

Décaissement combiné de Gesco et de son actionnaire détenant des fonds communs de placement

Mise-à-jour avec les taux de 2025 (Avant budget fédéral)
Taux d'inclusion des gains en capital à 50%



Serge Lessard

Avocat, Pl. fin., FLMI
Vice-président adjoint du Service de fiscalité,
retraite et planification successorale, Investissements Manuvie

31 janvier 2025 – Province de Québec

/// Gestion de placements Manuvie

1



Mises en garde

Le contenu suivant est un sommaire simplifié du sujet pour fin de formation seulement. Beaucoup d'exceptions peuvent s'appliquer. Même si une chose est affirmée dans la présente formation, il est possible qu'elle manque de précision et que l'état du droit soit différent ou que de multiples faits particuliers donnent un résultat différent de ce qui est affirmé. Il s'agit ici d'une formation de base et très simplifiée, qui peut même contenir des erreurs. **Il ne s'agit pas d'une opinion juridique et elle ne peut pas servir à prendre des décisions.**



Objectif de la présentation

Pouvoir choisir entre plusieurs stratégies de décaissement

/// Gestion de placements Manuvie

2

2

Abbréviations

AAPE	Actions admissibles de petite entreprise	DivCDC	Dividende en capital	FERR	Fonds enregistré de revenu de retraite
AQR	Abattement du Québec remboursable	DivÉTR	Dividende étranger	GC	Gain en capital
ARC	Agence du revenu du Canada	DivGC	Dividende sur gains en capital	GCI	Gain en capital imposable
CAP	Capital	DivND	Dividende non déterminé	GCNI	Gain en capital non imposable
CBR	Coût de base rajusté	DPE	Déduction pour petite entreprise	GCNR	Gain en capital non réalisé
CDC	Compte de dividendes en capital	EGC	Exonération du gain en capital	GCR	Gain en capital réalisé
CELI	Compte d'épargne libre d'impôt	FCP	Fonds commun de placement	GESCO	Société de gestion
CRTG	Compte de revenu à taux général	FCPF	Fonds commun de placement constitué en fiducie	IMRTDD	Impôt en main remboursable au titre des dividendes déterminés
CV	Capital versé	FCPS	Fonds commun de placement constitué en société	IMRTDND	Impôt en main remboursable au titre de dividendes non déterminés
DivCAN	Dividendes canadiens	FED	Palier fédéral	INT	Intérêt

Abbréviations

JVM	Juste valeur marchande	PrestD	Prestation de décès	SPCC	Société privée sous contrôle canadien
MTR	Meilleur type de revenu	RC	Remboursement de capital	SV	Sécurité de la vieillesse
MTV	Meilleur type de versement	REER	Régime enregistré d'épargne-retraite	TI	Taux d'imposition
OPCO	Société opérante	RevENT	Revenu d'entreprise	TMI	Taux marginal d'imposition
PA	Plafond des affaires	RPTA	Revenu de placement total ajusté	TMIF	Taux marginal d'imposition fédéral (actionnaire)
PBR	Prix de base rajusté	RRQ	Régime de rentes du Québec	TMIM	Taux marginal d'imposition maximum (actionnaire)
PC	Perte en capital	RTD	Remboursement au titre de dividende	TMIM/S-A	Taux marginal d'imposition maximum combiné (société-actionnaire)
PCD	Perte en capital déductible	RTDD	Remboursement au titre de dividende déterminé	TMIP	Taux marginal d'imposition provincial (actionnaire)
PCND	Perte en capital non déductible	RTDND	Remboursement au titre de dividende non déterminé	TMIRSV	Taux marginal d'imposition avec récupération de la sécurité de la vieillesse
PD	Produit de disposition	SEPE	Société exploitant une petite entreprise	TMI/S-A	Taux marginal d'imposition combiné (société-actionnaire)

Abbreviations

Non classés par ordre alphabétique



Mise en garde

Les taux d'imposition utilisés dans cette présentation sont approximatifs. Notamment, il n'est pas tenu compte de la majorité des crédits d'impôt, des déductions particulières ni de la situation familiale. La présente est fournie aux fins de formation et ne peut servir à résoudre des cas réels.

De plus, aucun frais liés aux fonds n'ont été appliqués aux calculs effectués.



Taux d'imposition marginaux maximums 2025 (Québec)

Particuliers

Personnel	53,31%
Intérêts	53,31%
Dividendes non déterminés	48,70%
Dividendes déterminés	40,11%
Dividendes étrangers	53,31%
Gains en capital (Taux incl. = 1/2)	26,66%

Déduction

Plafonds d'exonération du gain en capital (EGC)	1 250 000 \$
---	--------------

Sociétés*

Revenus d'entreprise exploitée activement

500 000\$ et moins	12,20%
Plus de 500 000\$	26,50%

Revenus passifs

Dividendes inter-sociétés	0,00%
Dividendes inter-sociétés**	38,33%
Dividendes étrangers***	50,17%
Intérêts	50,17%
Gain en capital (Taux incl.=50%)	25,09%

Impôt en mains remboursable au titre de dividendes (IMRTD)

Dividendes canadiens***	38,33%
Autres revenus passifs	30,67%

* Sociétés qui ne sont pas des sociétés d'investissement à capital variable.

** Les dividendes canadiens reçus par une société par actions ne sont pas imposables en vertu de la Partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu LIR. L'impôt remboursable de la partie IV ne s'applique pas aux dividendes reçus par une société privée en provenance d'une société rattachée (10 % de propriété ou plus) à moins que cette société ait droit à un RTD.

***Les sociétés privées paient un impôt remboursable sur tous les dividendes reçus d'un portefeuille d'investissement ou d'une société rattachée admissible à un RTD.

Réf: Fusion, onglet « Aoléte taux d'impôt »

7

7

Taux marginaux d'imposition (TMI) 2025

	Intérêts	Dividendes canadiens (déterminés ou non déterminés)		Dividendes étrangers	Gain en capital TIGC@50%
Revenu imposable	TMI	TMI DivD	TMI DivND	TMI	TMI GC
1 0	0,00%	0,00%	0,00%	*	0,00%
2 16130	12,53%	-0,02%	5,73%	*	6,27%
3 18572	26,53%	3,15%	17,90%	*	13,26%
4 53256	31,53%	10,05%	23,65%	31,53%	15,77%
5 57376	36,12%	16,39%	28,93%	36,12%	18,06%
6 106496	41,12%	23,29%	34,68%	41,12%	20,56%
7 114751	45,71%	29,63%	39,96%	45,71%	22,86%
8 129591	47,46%	32,04%	41,97%	47,46%	23,73%
9 177883	50,23%	35,86%	45,16%	50,23%	25,11%
10 253415	53,31%	40,11%	48,70%	53,31%	26,66%

1. Le revenu imposable de la colonne 1 est constitué uniquement de revenu ordinaire imposable à 100 % (ou entièrement imposable) (excluant tout dividende). Les taux d'imposition provinciaux affichés ne tiennent compte que du crédit personnel de base.

2. Il s'agit du coût en impôt pour 1 dollar de DivD ajouté au revenu imposable de la colonne 1 (qui est constitué de revenu ordinaire).

3. Il s'agit du coût en impôt pour 1 dollar de DivND ajouté au revenu imposable de la colonne 1 (qui est constitué de revenu ordinaire).

*En dessous d'un certain niveau de revenu, il est possible que le crédit pour impôt étranger ne permette pas au contribuable de récupérer la totalité de l'impôt étranger de 15 % retenu à la source.

Ceci pourrait aussi se produire à des paliers plus élevés que ceux marqués d'une étoile. La conséquence de l'incapacité de récupérer en entier est l'augmentation du taux d'imposition, au cas par cas.

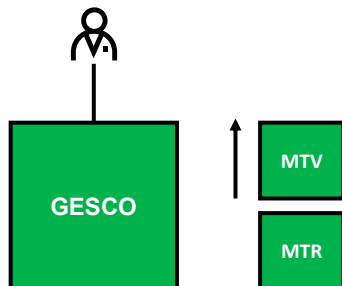
Aux fins d'illustration seulement.

Réf: Fusion, onglet « chart C (2) »

8

8

Les concepts de MTR et de MTV – 2 questions très différentes avec des réponses très différentes



Qu'est-ce que le MTV?

- Le meilleur type de versement (MTV) est le type de versement le plus avantageux **d'un point de vue fiscal** à être versé **à l'actionnaire** par la société ou en provenance de ses placement détenus personnellement.

Qu'est-ce que le MTR?

- Le meilleur type de revenu (MTR) est le type de revenu **de placement** le plus avantageux **d'un point de vue fiscal** à être généré par la société.
- Lorsque le profil d'investisseur le permet, on aura tendance à maximiser le MTR autant que possible.

Ordre du jour

1. Fonctionnement du CRTG, de l'IMRTD et du CDC
2. 2 modèles: salaire et/ou dividendes
3. Décaissement combiné GESCO et personnel

Fonctionnement du CRTG, de l'IMRTD et du CDC

1

2

3

11

11

Comment calculer le taux combiné société- actionnaire? (2025)

GESCO	GC		DivD/DivCAN	INT
	GCI (50%)	GCNI (50%)		
	19,50%	0%	0%	19,50%
IMRTD :	+ 30,67%	+ 0%	+ 38,33%	+ 30,67%
	50,17%	0%	38,33%	50,17%
RTD :	- 30,67% ¹	- 0%	- 38,33%	- 30,67%
	19,50%	0%	0%	19,50%
	Dividende non déterminé	Dividende du CDC	Dividende déterminé	Dividende non déterminé
TMIM de l'actionnaire	48,70%	0%	40,11%	48,70%
TMIM combiné Société - Actionnaire	58,70%	0%	40,11%	58,70%
	29,35%	0%		
	29,35%			
	Note 2			

1. Le RTD de 38,33% sur le dividende imposable est presque égal à l'IMRTD de 30,67% du revenu imposable de la société.

En effet, $30,67\% \times 100\,000\$$ donne un résultat presque égal à $38,33\% \times 80500 (100\,000 - 19,5\%)$.

2. $(58,7\%(GCI) \times 50\% + 0\%(GCNI)) = 29,35\%$

Réf: Fusion, onglet « Accélate 9 »

12

12

CRTG

CRTG = Montant de dividendes **déterminés** (DivD) que la société peut verser à l'actionnaire

- Taux marginal d'imposition maximum (TMIM) des DivD = 40,11%
- Taux marginal d'imposition maximum (TMIM) des DivND = 48,70%

Ce qui augmente le CRTG (non exhaustif et simplifié):

- Revenu d'entreprise supérieur à 500 000\$ (ou un montant plus bas si le RPTA est plus élevé que 50 000\$)***72%**.
- Dividende canadien de portefeuille (DivD) reçu par la société à titre de distribution d'un FCPF ou d'un FCPS ou d'une attribution d'un CFD.

Ce qui diminue le CRTG (non exhaustif et simplifié):

- Versement d'un DivD

Autres commentaires:

- Le CRTG est un compte cumulatif sur les années

IMRTDD et IMRTDND

IMRTD = Montant d'impôt temporaire payé par la société sur du revenu de placement.¹

RTD = Remboursement de l'impôt temporaire à la société

Ce qui augmente et diminue l'IMRTDD (non exhaustif et simplifié):

- Augmente l'IMRTDD: l'impôt payé sur les dividendes canadiens de portefeuille (DivD)
- Diminue l'IMRTDD: Les versements de DivD² à l'actionnaire. Ils génèrent un RTDD.

Ce qui augmente et diminue l'IMRTDND (non exhaustif et simplifié):

- Augmente l'IMRTDND: l'impôt payé sur les intérêts, sur les dividendes étrangers³ et le GCI
- Diminue l'IMRTDND: Les versements de DivND à l'actionnaire. Ils génèrent un RTDND.

¹ Plus précisément sur du revenu passif, ce qui inclut aussi, entre autres, le gain sur police et les revenus locatifs passifs (moins de 6 employés à temps plein).

² Les DivND pourront aussi permettre un RTDD mais seulement lorsque l'IMRTDND sera réduit à zéro.

³ Seul l'impôt payé au Canada au palier fédéral augmente l'IMRTDND

CDC

CDC = Compte de dividendes en capital.

Ce qui augmente et diminue le CDC (non exhaustif et simplifié) :

- Augmente le CDC:
 - La partie non imposable (50%) du gain en capital
 - réalisé par une société à la vente de parts d'un FCP
 - distribué par un FCP
 - Autres
- Diminue le CDC:
 - La partie non déductible (50%) des pertes en capital
 - Les versements de DivCDC à l'actionnaire.
 - Une acquisition de contrôle peut effacer le solde de CDC
 - Autres

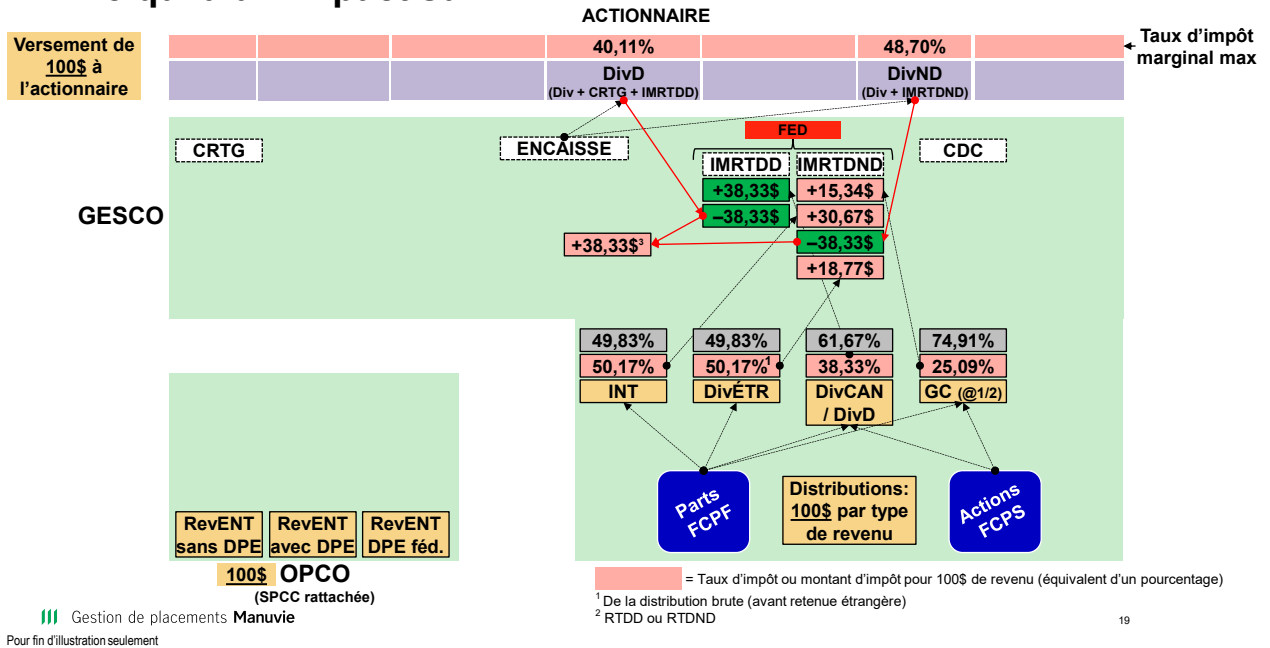


Mise en garde

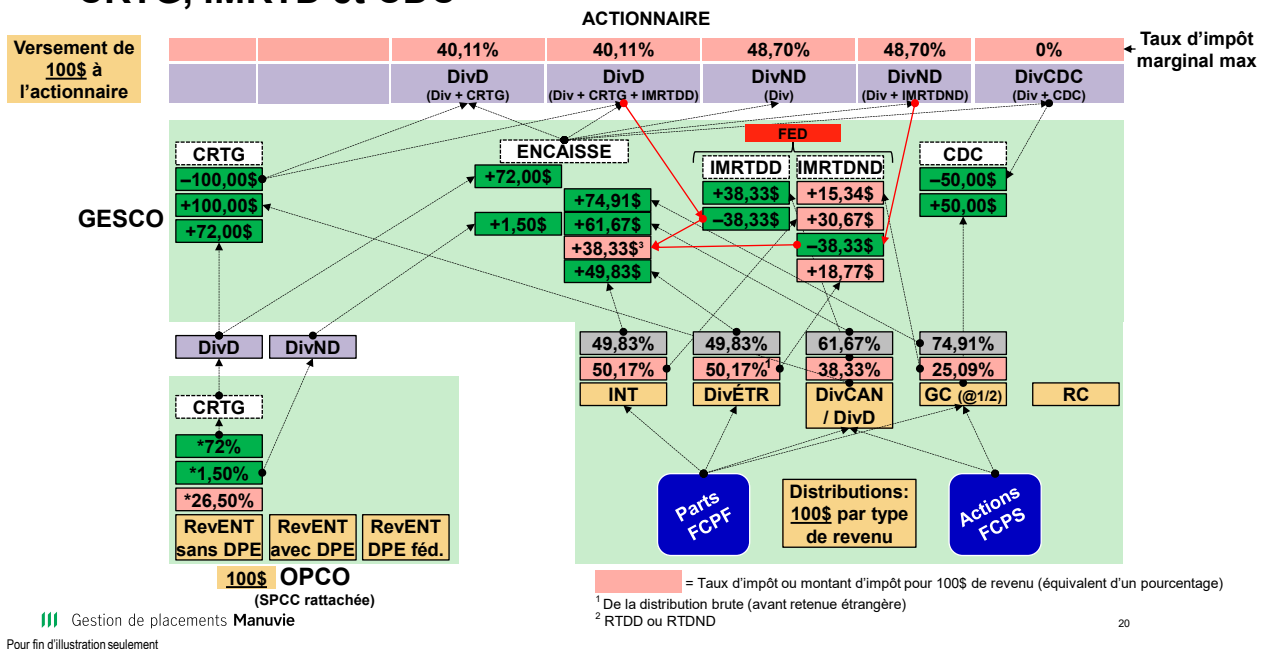
La diapositive suivante risque de provoquer une crise d'épilepsie.

Nous préférons vous en avertir.

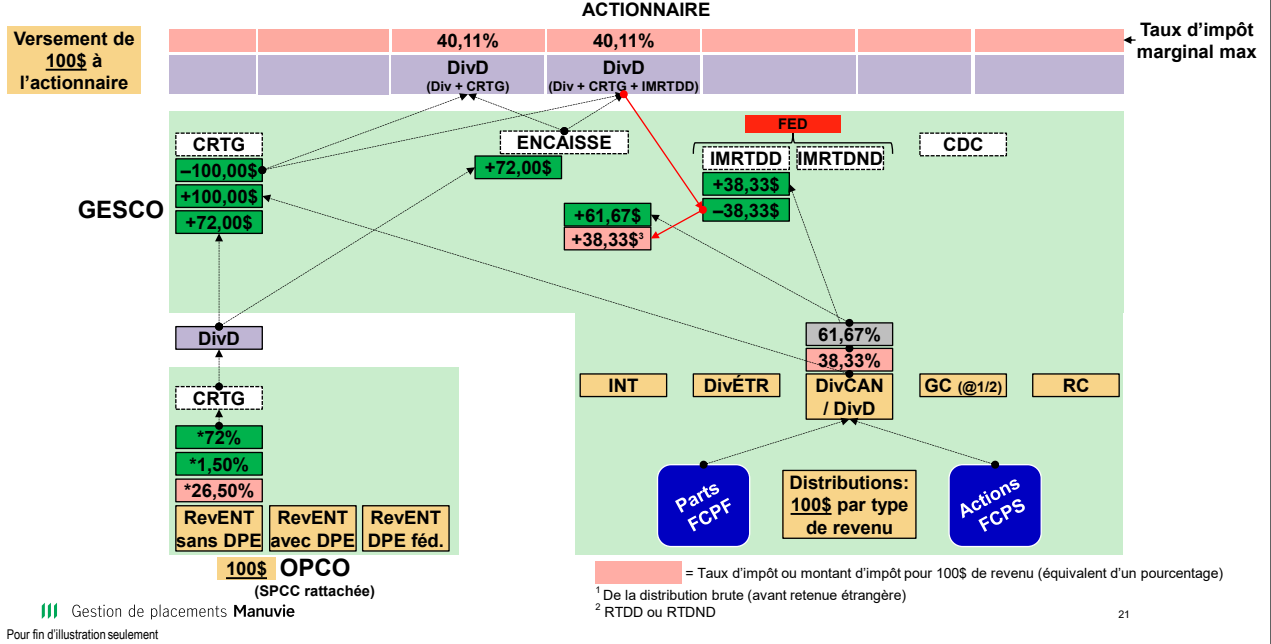
Ce qui a un impact sur l'IMRTD



CRTG, IMRTD et CDC



CRTG et IMRTD



21

21

III Gestion de placements Manuvie

2 modèles:
salaire et/ou
dividendes

1

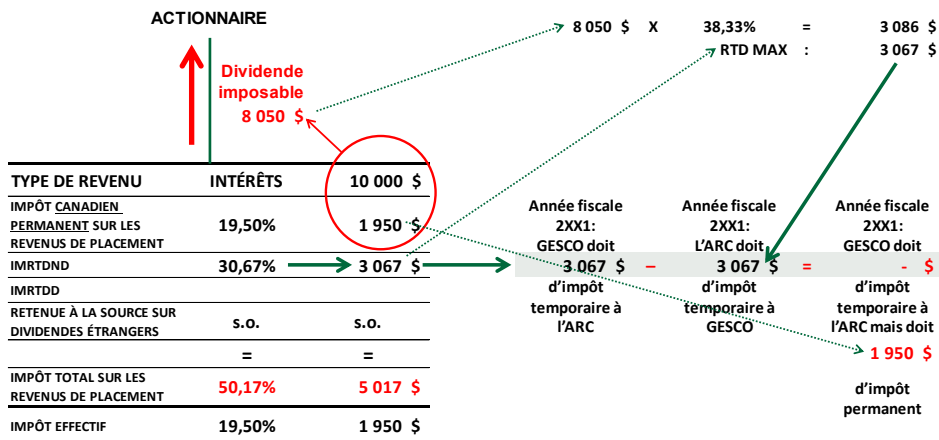
2

3

22

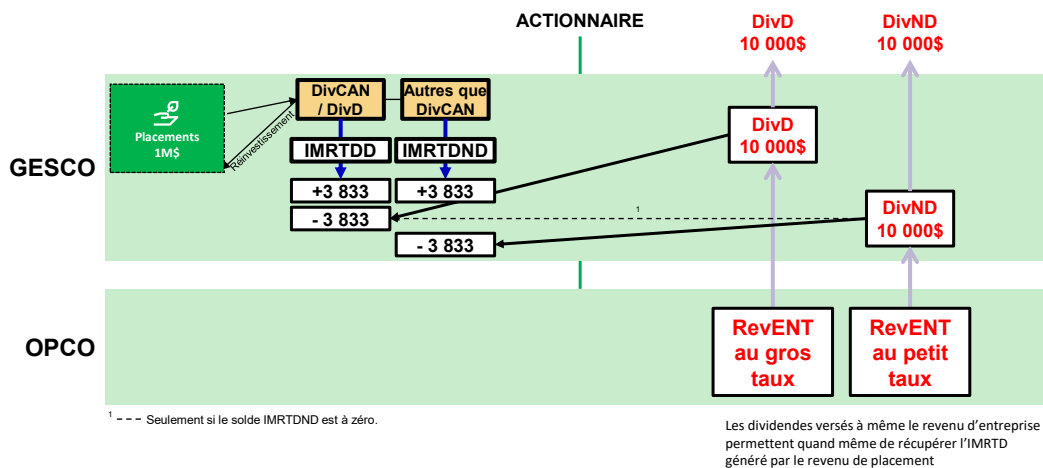
22

Verser les revenus de placement à l'actionnaire permet de récupérer l'IMRTD (2025)



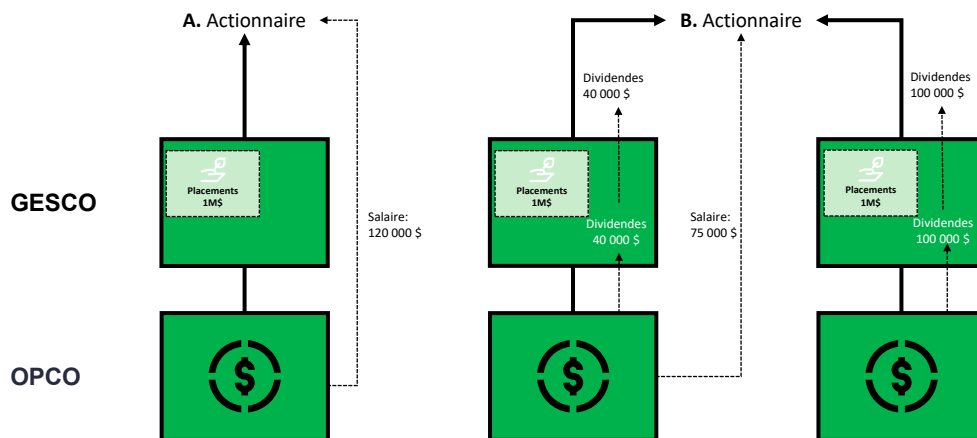
23

Verser des dividendes venant du RevENT permet de récupérer l'IMRTD payé sur les placements



24

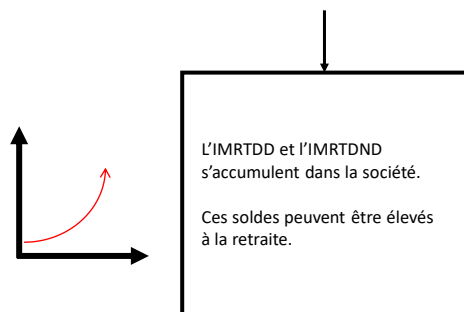
2 modèles : A (Salaire) (RTD futur)¹ ou B (Dividendes) (RTD continu)²



2 modèles

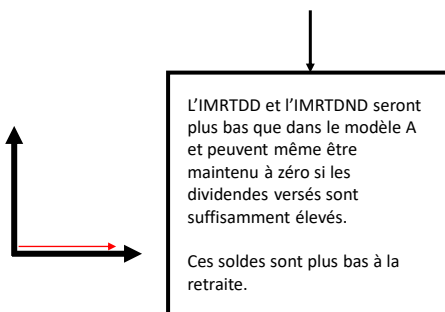
Modèle A (Type « Salaire ») (RTD futur)

- L'actionnaire se rémunère en salaire
- Peu ou pas de dividendes



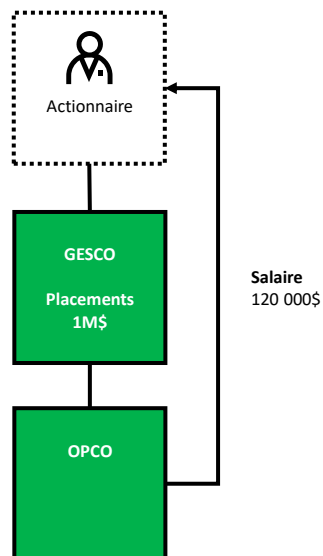
Modèle B (Type « Dividendes ») (RTD continu)

- L'actionnaire se rémunère en dividendes
- Peut aussi recevoir du salaire en plus



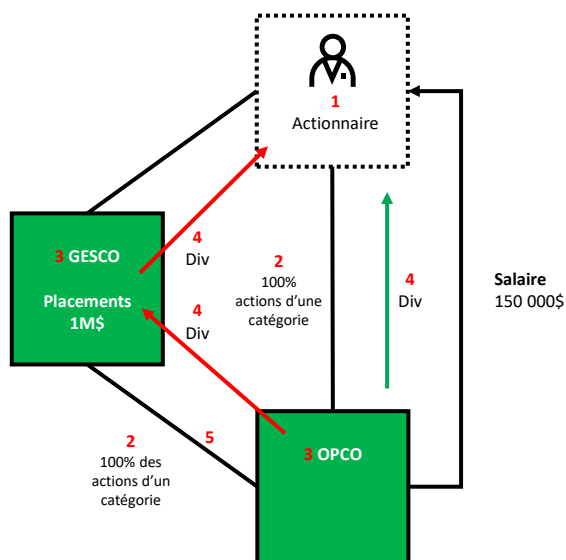
Structure corporative fréquente: « La colonne »

1. Ce scénario peut être utile lorsque l'EGC a déjà été utilisée ou n'est pas utile (ex. OPCO ne prendra pas de valeur. Cabinet de médecin?).
2. Toutes les sociétés de l'actionnaire sont associées aux fins de la règle du RPTA. Il s'agira d'un RPTA calculé globalement.



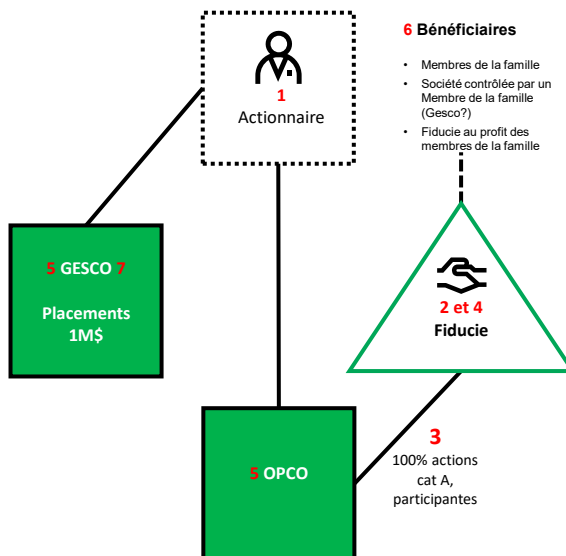
Structure corporative fréquente: « Le pas de côté »

1. Ce scénario permet généralement de conserver l'admissibilité à l'EGC parce que l'actionnaire détient des actions d'OPCO. Les surplus sont envoyés dans GESCO.
2. Les actions d'OPCO seront de catégories différentes pour pouvoir envoyer des montants de dividendes différents. Ces actions seront participantes ou non selon la répartition de la croissance souhaitée.
3. Toutes les sociétés de l'actionnaire sont associées aux fins de la règle du RPTA. Il s'agira d'un RPTA calculé globalement.
4. Préférer de faire passer les dividendes de rémunération d'OPCO par GESCO (et non pas directement à l'actionnaire) afin de récupérer l'IMRTD produit pas les placements de GESCO.
5. Généralement, OPCO peut déclarer le montant de dividendes qu'il veut à GESCO. S'il verse plus que le revenu protégé, le dividende sera recaractérisé en gain en capital. Ça peut être une bonne décision si l'intention est de sortir ces sommes rapidement au profit de l'actionnaire car le taux d'impôt combiné du GC est souvent inférieur aux taux d'impôt sur dividendes. Mais attention car ce gain pourrait augmenter le RPTA.



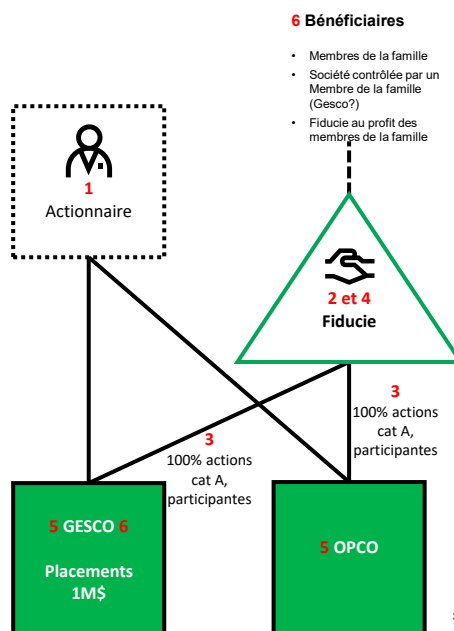
Structure corporative fréquente: « Fiducie pour OPCO »

1. Ce scénario permet généralement de conserver l'admissibilité à l'EGC parce que l'actionnaire détient des actions d'OPCO. Les surplus sont envoyés dans GESCO.
2. On crée une fiducie pour multiplier l'exemption, pour éviter qu'au décès il y ait disposition ou pour partager la croissance future tout en retenant le contrôle. Depuis les nouvelles règles, l'objectif n'est généralement pas le fractionnement du revenu.
3. Ici, les actions participantes d'OPCO sont généralement détenues par la fiducie. La fiducie profite de la croissance. L'actionnaire pourra se faire réattribuer (avec roulement) une partie de ces actions dans le futur pour récupérer la croissance à son profit.
4. La règle des 21 ans s'applique. Il faudra donc prévoir une distribution des actions dans le futur. Et une convention d'actionnaire?
5. Toutes les sociétés sont associées aux fins de la règle du RPTA. Il s'agira d'un RPTA calculé globalement. Aux fins des règles d'association, chaque bénéficiaire de la fiducie est réputé détenir la totalité des actions que détient la fiducie. Attention si un membre de la famille a une société. Le RPTA pourrait être calculé conjointement et la DPE serait partagée. Si un enfant mineur est bénéficiaire, les parents sont réputés détenir les actions aux fins des règles d'association, donc pour le RPTA et la DPE.
6. GESCO est bénéficiaire de la fiducie. Les surplus d'OPCO seront possiblement retournés à GESCO.



Structure corporative fréquente: « Fiducie pour OPCO et GESCO »

1. Ce scénario permet généralement de conserver l'admissibilité à l'EGC parce que l'actionnaire détient des actions d'OPCO. Les surplus sont envoyés dans GESCO. La valeur des sociétés est gelée pour l'actionnaire.
2. On crée une fiducie pour fractionner les revenus, pour multiplier l'exemption, pour éviter qu'au décès il y ait disposition ou pour partager la croissance future tout en retenant le contrôle.
3. Ici, les actions participantes d'OPCO et de GESCO sont détenues par la fiducie. La fiducie profite de la croissance. L'actionnaire pourra se faire réattribuer (avec roulement) une partie de ces actions dans le futur pour récupérer la croissance à son profit.
4. La règle des 21 ans s'applique. Il faudra donc prévoir une attribution des actions dans le futur. Et une convention d'actionnaire?
5. Toutes les sociétés sont associées aux fins de la règle du RPTA. Il s'agira d'un RPTA calculé globalement.
6. GESCO est bénéficiaire de la fiducie. Les surplus d'OPCO seront possiblement retournés à GESCO.



Décaissement combiné GESCO et personnel

1

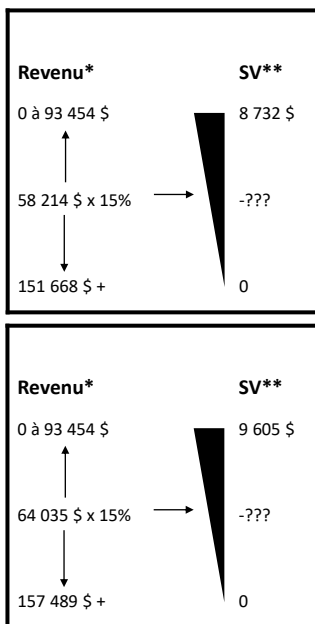
2

3

31

31

La récupération de la Sécurité de la vieillesse (2025)



Prestation imposable

Récupération **brute**.
Il est souvent utile de
calculer la récupération
nette après impôt i.e. la
vraie perte.

65 à 74
ans

Prestation imposable

Récupération **brute**.
Il est souvent utile de
calculer la récupération
nette après impôt i.e. la
vraie perte.

75 ans
et +

À titre indicatif seulement.

*Revenu inscrit à la ligne 23400 de la déclaration de revenus fédérale, qui comprend aussi les prestations de la SV.

** La valeur des prestations de la SV est approximative et celles-ci sont imposables.

32

32

La récupération de la Sécurité de la vieillesse (2025)

Avec récupération de la SV Revenu imposable

Niveau 1	(0 à 16 129\$)
Niveau 2	(16 130 à 18 571\$)
Niveau 3	(18 572 à 53 255\$)
Niveau 4	(53 256 à 57 375\$)
Niveau 5a	(57 376 à 93 454\$)
Niveau 5b	(93 455 à 106 495\$)
Niveau 6	(106 496 à 114 750\$)
Niveau 7	(114 751 à 129 590\$)
Niveau 8a	(129 591 à 151 668\$)
Niveau 8b	(151 669 à 177 882\$)
Niveau 9	(177 883 à 253 414\$)
Niveau 10	(253 415\$ et +)

Seuil de
récupération de
la SV

Plafond de
récupération de
la SV

33

La récupération de la Sécurité de la vieillesse (2025)

	Dividendes déterminés (138 %)	Dividendes non déterminés (115 %)	Intérêts (100%)	Gain en capital (50%)	Retrait REER, FERR ou salaire (100%)
Revenu réel pour atteindre le plancher de la SV	67 720	81 264	93 454	186 908	93 454
Revenu réel pour atteindre le plafond de la SV	109 904	131 885	151 668	303 335	151 668
Revenu réel pour atteindre le palier d'imposition maximum	183 634	220 361	253 415	506 830	253 415

- Formule: Revenu de référence / Taux de majoration = Revenu réel.
- Exemple: 93 454\$ / 138% = 67 720\$

¹ Ne tient pas compte de toutes les déductions potentielles.

Réf.: 202Strat

34

TMI tenant compte de la récupération de la SV (TMIRSV) (2025)

TMI avec récupération nette de la Sécurité de la vieillesse

	TMI DivD	Récupération nette	TMIRSV DivD	TMI DivND	Récupération nette	TMIRSV DivND
Niveau 1 (0 à 16 129\$)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Niveau 2 (16 130 à 18 571\$)	-0,02%	0,00%	-0,02%	5,73%	0,00%	5,73%
Niveau 3 (18 572 à 53 255\$)	3,15%	0,00%	3,15%	17,90%	0,00%	17,90%
Niveau 4 (53 256 à 57 375\$)	10,05%	0,00%	10,05%	23,65%	0,00%	23,65%
Niveau 5a (57 376 à 93 454\$)	16,39%	0,00%	16,39%	28,93%	0,00%	28,93%
Niveau 5b (93 455 à 106 495\$)	16,39%	13,22%	29,61%	28,93%	11,12%	40,05%
Niveau 6 (106 496 à 114 750\$)	23,29%	12,19%	35,48%	34,68%	10,25%	44,93%
Niveau 7 (114 751 à 129 590\$)	29,63%	11,24%	40,86%	39,96%	9,45%	49,41%
Niveau 8a (129 591 à 151 668\$)	32,04%	10,88%	42,92%	41,97%	9,14%	51,12%
Niveau 8b (151 669 à 177 882\$)	32,04%	0,00%	32,04%	41,97%	0,00%	41,97%
Niveau 9 (177 883 à 253 414\$)	35,86%	0,00%	35,86%	45,16%	0,00%	45,16%
Niveau 10 (253 415\$ et +)	40,11%	0,00%	40,11%	48,70%	0,00%	48,70%

Note: Les TMIRSV sont approximatifs.

Formule: $\text{TMI DivD} + ((\text{DivD} \times 138\% \times 15\%) - (\text{DivD} \times 138\% \times 15\%) \times \text{TMI}) = \text{TMIRSV DivD}$

Pour fin d'illustration seulement

35

TMI tenant compte de la récupération de la SV (TMIRSV) (2025)

TMI avec récupération nette de la Sécurité de la vieillesse

	TMI intérêts / retrait REER / FERR / salaire	Récupération nette	TMIRSV intérêts / retrait REER / FERR / salaire	TMI GC (@50%)	Récupération nette	TMIRSV GC (@50%)
Niveau 1 (0 à 16 129\$)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Niveau 2 (16 130 à 18 571\$)	12,53%	0,00%	12,53%	6,27%	0,00%	6,27%
Niveau 3 (18 572 à 53 255\$)	26,53%	0,00%	26,53%	13,26%	0,00%	13,26%
Niveau 4 (53 256 à 57 375\$)	31,53%	0,00%	31,53%	15,77%	0,00%	15,77%
Niveau 5a (57 376 à 93 454\$)	36,12%	0,00%	36,12%	18,06%	0,00%	18,06%
Niveau 5b (93 455 à 106 495\$)	36,12%	9,58%	45,70%	18,06%	4,79%	22,85%
Niveau 6 (106 496 à 114 750\$)	41,12%	8,83%	49,95%	20,56%	4,42%	24,97%
Niveau 7 (114 751 à 129 590\$)	45,71%	8,14%	53,85%	22,86%	4,07%	26,93%
Niveau 8a (129 591 à 151 668\$)	47,46%	7,88%	55,34%	23,73%	3,94%	27,67%
Niveau 8b (151 669 à 177 882\$)	47,46%	0,00%	47,46%	23,73%	0,00%	23,73%
Niveau 9 (177 883 à 253 414\$)	50,23%	0,00%	50,23%	25,11%	0,00%	25,11%
Niveau 10 (253 415\$ et +)	53,31%	0,00%	53,31%	26,66%	0,00%	26,66%

Note: Voir la note de l'acétate précédente.

36

Ordre de décaissement potentiel suite à la « règle des 2 IMRTD » - Taux de 2025

	Ordre de décaissement potentiel	TMIM	RTD probable	Écart (Coût de liquidité du versement)	Origine
1	DivD + RTDD	40,11%	38,33%	1,78%	Dividendes canadiens de portefeuille
2	DivND + RTDND	48,70%	38,33%	10,37%	Autres revenus de placements
3	DivD	40,11%	0%	40,11%	Capital provenant du RevENT imposé au <u>gros taux</u>
4	DivD	40,11%	0%	40,11%	Capital provenant du RevENT imposé au <u>gros taux à cause de la règle du RPTA</u>
5	DivND	48,70%	0%	48,70%	Capital provenant du RevENT imposé au <u>petit taux</u>

39

Gain ou perte de liquidité (2025) – Modèle A (Salaire) (RTD à la sortie)

PERTE (GAIN) DE LIQUIDITÉ SUITE À UN VERSEMENT DE LA SOCIÉTÉ À UN ACTIONNAIRE (par niveau de revenu)								
	1	2	3	4	5	6	7	8
TYPE DE REVENU DE LA SOCIÉTÉ	DivCAN/ DivD	ENT > 500K	ENT ≤< 500K	DivND ²	INTÉRÊT ¹	GCI (@1/2)	GCNI (@1/2)	Gain en capital réalisé volontairement ³
TYPE DE VERSEMENT À L'ACTIONNAIRE	DivD	DivD	DivND	DivND	DivND	DivND	DivCDC	DivND + DivCDC
PERTE (GAIN) DE LIQUIDITÉ SUITE AU VERSEMENT (%)								
Niveau 5 (57 376 à 106 495\$)	-21,94%	16,39%	28,93%	-9,40%	-9,40%	-9,40%	0,00%	21,39%
Niveau 6 (106 496 à 114 750\$)	-15,04%	23,29%	34,68%	-3,65%	-3,65%	-3,65%	0,00%	23,71%
Niveau 7 (114 751 à 129 590\$)	-8,70%	29,63%	39,96%	1,63%	1,63%	1,63%	0,00%	25,83%
Niveau 8 (129 591 à 177 882\$)	-6,29%	32,04%	41,97%	3,64%	3,64%	3,64%	0,00%	26,64%
Niveau 9 (177 883 à 253 414\$)	-2,47%	35,86%	45,16%	6,83%	6,83%	6,83%	0,00%	27,93%
Niveau 10 (253 415\$ et +)	1,78%	40,11%	48,70%	10,37%	10,37%	10,37%	0,00%	29,35%

1. Incluant les dividendes étrangers (DivÉTR).

2. Celui-ci ne se produira pas souvent.

3. Cette colonne affiche le taux d'impôt combiné société-actionnaire.
Note: La récupération de la SV modifie les résultats à certains niveaux.

40

Gain ou perte de liquidité (2025) – Modèle B (Dividendes) (RTD annuel)

PERTE (GAIN) DE LIQUIDITÉ SUITE À UN VERSEMENT DE LA SOCIÉTÉ À UN ACTIONNAIRE (par niveau de revenu)								
TYPE DE REVENU DE LA SOCIÉTÉ	1 DivCAN/ DivD	2 ENT > 500K	3 ENT =< 500K	4 DivND	5 INTÉRÊT	6 GCI (@1/2)	7 GCNI (@1/2)	8 Gain en capital réalisé volontairement ³
TYPE DE VERSEMENT À L'ACTIONNAIRE	DivD	DivD	DivND	DivND	DivND	DivND	DivCDC	DivND + DivCDC
PERTE (GAIN) DE LIQUIDITÉ SUITE AU VERSEMENT (%)								
Niveau 5 (57 376 à 106 495\$)	16,39%	16,39%	28,93%	28,93%	28,93%	28,93%	0,00%	21,39%
Niveau 6 (106 496 à 114 750\$)	23,29%	23,29%	34,68%	34,68%	34,68%	34,68%	0,00%	23,71%
Niveau 7 (114 751 à 129 590\$)	29,63%	29,63%	39,96%	39,96%	39,96%	39,96%	0,00%	25,83%
Niveau 8 (129 591 à 177 882\$)	32,04%	32,04%	41,97%	41,97%	41,97%	41,97%	0,00%	26,64%
Niveau 9 (177 883 à 253 414\$)	35,86%	35,86%	45,16%	45,16%	45,16%	45,16%	0,00%	27,93%
Niveau 10 (253 415\$ et +)	40,11%	40,11%	48,70%	48,70%	48,70%	48,70%	0,00%	29,35%



Note

La méthode de décaissement des placements personnels et corporatifs présentée ci-après est une méthode qui **AUGMENTE** généralement l'optimisation du décaissement.

Ce n'est **PAS** la méthode la **PLUS** optimale.

Il s'agit simplement d'une méthode utilisable sans avoir recours à un logiciel.

Nous ne prétendons pas non plus qu'il s'agit de la meilleure méthode sans logiciel.
Il s'agit simplement d'**UNE** méthode parmi d'autres possibles.

Nous croyons que cette méthode est au moins préférable à la méthode aléatoire.

La méthode la **PLUS** optimale serait l'utilisation d'un logiciel de planification totalement réaliste qui testerait des millions de combinaisons de retrait (méthode par itérations ou de Monte-Carlo)

Comment décaisser

Règle 1 – L'analyse doit se faire au niveau personnel car c'est l'individu qui dépensera l'argent.

Règle 2 – On établit le besoin net.

Règle 3 – Il faut distinguer les revenus et les revenus imposables.

Règle 4 – Il faut distinguer les revenus imposables discrétionnaires et non discrétionnaires.

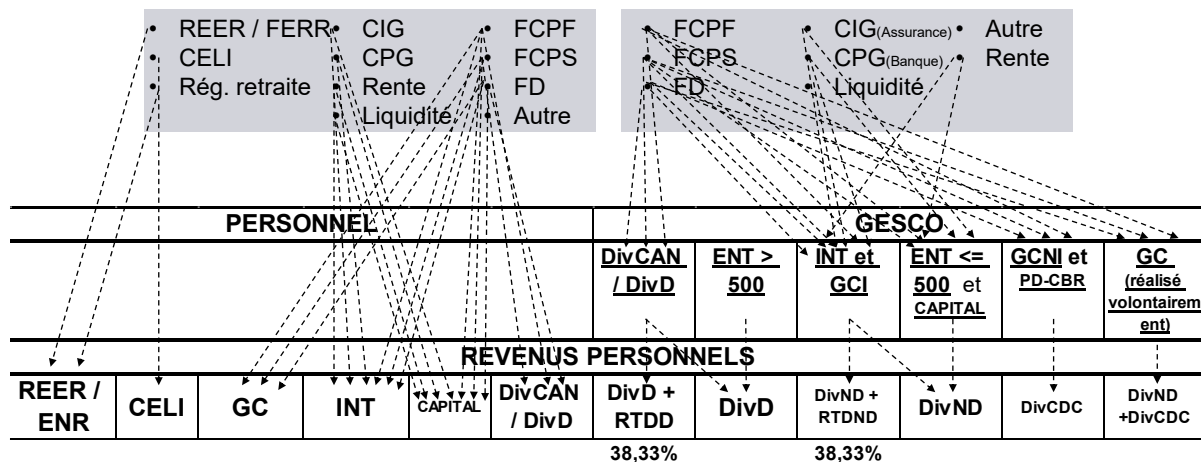
Règle 5 – Tous les revenus non discrétionnaires sont réinvestis personnellement on fait parti des placements à décaisser éventuellement.

Règle 6 – On établit le revenu imposable non discrétionnaire à partir duquel on calculera le coût de liquidité d'un retrait.

Règle 7 – On calcule le coût de liquidité de chaque type de retrait pour chaque palier d'imposition.

Règle 8 – On effectue nos choix de retrait pour financer le besoin net en commençant par le placement dont le coût de liquidité est le plus faible, en augmentant.

Types de revenu imposables par véhicule de placement



Les paliers d'imposition (2025)

Sans PSV

Niveau 1 (0 à 16 129\$)
Niveau 2 (16 130 à 18 571\$)
Niveau 3 (18 572 à 53 255\$)
Niveau 4 (53 256 à 57 375\$)
Niveau 5 (57 376 à 106 495\$)
Niveau 6 (106 496 à 114 750\$)
Niveau 7 (114 751 à 129 590\$)
Niveau 8 (129 591 à 177 882\$)
Niveau 9 (177 883 à 253 414\$)
Niveau 10 (253 415\$ et +)

Avec PSV

Niveau 1 (0 à 16 129\$)
Niveau 2 (16 130 à 18 571\$)
Niveau 3 (18 572 à 53 255\$)
Niveau 4 (53 256 à 57 375\$)
Niveau 5a (57 376 à 93 454\$)
Niveau 5b (93 455 à 106 495\$)
Niveau 6 (106 496 à 114 750\$)
Niveau 7 (114 751 à 129 590\$)
Niveau 8a (129 591 à 151 668\$)
Niveau 8b (151 669 à 177 882\$)
Niveau 9 (177 883 à 253 414\$)
Niveau 10 (253 415\$ et +)

Pour fin d'illustration seulement .

III Gestion de placements Manuvie

Réf.: Fusion, onglets «A» et «B»

45

45

2025	PERSONNEL						GESCO					
							DivCAN / DivD	ENT > 500	INT et GCI (@50%)	ENT <= 500 et CAPITAL	GCNI(@50%) et PD-CBR	GC (réalisé volontaire- ment) (@50%)
REVENUS PERSONNELS												
REER / ENR	CELI	GC (@50%)	INT	CAPITAL	DivCAN / DivD	DivD + RTDD	DivD	DivND + RTDND	DivND	DivCDC	DivND +DivCDC	
						38,33%		38,33%				
TMI PERSONNELS												
N5	36,12%	0%	18,06%	36,12%	0%	16,39%	16,39%	16,39%	28,93%	28,93%	0%	21,39%
N6	41,12%	0%	20,56%	41,12%	0%	23,29%	23,29%	23,29%	34,68%	34,68%	0%	23,71%
N7	45,71%	0%	22,86%	45,71%	0%	29,63%	29,63%	29,63%	39,96%	39,96%	0%	25,83%
N8	47,46%	0%	23,73%	47,46%	0%	32,04%	32,04%	32,04%	41,97%	41,97%	0%	26,64%
N9	50,23%	0%	25,11%	50,23%	0%	35,86%	35,86%	35,86%	45,16%	45,16%	0%	27,93%
N10	53,31%	0%	26,66%	53,31%	0%	40,11%	40,11%	40,11%	48,70%	48,70%	0%	29,35%
GAIN (PERTE) DE LIQUIDITÉ GLOBALE (%)												
N5	-36,12%	0%	-18,06%	-36,12%	0%	-16,39%	21,94%	-16,39%	9,40%	-28,93%	0%	-21,39%
N6	-41,12%	0%	-20,56%	-41,12%	0%	-23,29%	15,04%	-23,29%	3,65%	-34,68%	0%	-23,71%
N7	-45,71%	0%	-22,86%	-45,71%	0%	-29,63%	8,70%	-29,63%	-1,63%	-39,96%	0%	-25,83%
N8	-47,46%	0%	-23,73%	-47,46%	0%	-32,04%	6,29%	-32,04%	-3,64%	-41,97%	0%	-26,64%
N9	-50,23%	0%	-25,11%	-50,23%	0%	-35,86%	2,47%	-35,86%	-6,83%	-45,16%	0%	-27,93%
N10	-53,31%	0%	-26,66%	-53,31%	0%	-40,11%	-1,78%	-40,11%	-10,37%	-48,70%	0%	-29,35%
COÛT DE LIQUIDITÉ POUR PROCURER 1\$ NET À L'ACTIONNAIRE												
N5	1,57	1,00	1,22	1,57	1,00	1,20	0,74	1,20	0,87	1,41	1,00	1,27
N6	1,70	1,00	1,26	1,70	1,00	1,30	0,80	1,30	0,94	1,53	1,00	1,31
N7	1,84	1,00	1,30	1,84	1,00	1,42	0,88	1,42	1,03	1,67	1,00	1,35
N8	1,90	1,00	1,31	1,90	1,00	1,47	0,91	1,47	1,06	1,72	1,00	1,36
N9	2,01	1,00	1,34	2,01	1,00	1,56	0,96	1,56	1,12	1,82	1,00	1,39
N10	2,14	1,00	1,36	2,14	1,00	1,67	1,03	1,67	1,20	1,95	1,00	1,42

Pour fin d'illustration
seulement .

Réf.: Fusion, onglets
«Coûts de liquidité –
B19»

46

Pour fin d'illustration
seulement .
Réf.: Fusion, onglets
«Coûts de liquidité –
319»

46

46

PERSONNEL					GESCO						
					DivCAN / DivD	ENT > 500	INT et GCI (@50%)	ENT <= 500 et CAPITAL	GCNI(@50%) et PD-CBR	GC (réalisé volontairement) (@50%)	
REVENUS PERSONNELS											
REER / ENR	CELI	GC (@50%)	INT	CAPITAL	DivCAN / DivD	DivD + RTDD	DivD	DivND + RTDND	DivND	DivCDC	DivND +DivCDC
						38,33%		38,33%			
CÔÛT DE LIQUIDITÉ POUR PROCURER 1\$ NET À L'ACTIONNAIRE											
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1,57	1,00	1,22	1,57	1,00	1,20	0,74	1,20	0,87	1,41	1,00	1,27
1,70	1,00	1,26	1,70	1,00	1,30	0,80	1,30	0,94	1,53	1,00	1,31
1,84	1,00	1,30	1,84	1,00	1,42	0,88	1,42	1,03	1,67	1,00	1,35
1,90	1,00	1,31	1,90	1,00	1,47	0,91	1,47	1,06	1,72	1,00	1,36
2,01	1,00	1,34	2,01	1,00	1,56	0,96	1,56	1,12	1,82	1,00	1,39
2.14	1,00	1,36	2.14	1,00	1.67	1.03	1.67	1.20	1.95	1.00	1.42

BESOIN

Montant net à dépenser
• ?
• ?
• ?
• ?
• ?
• ?
• ?
• ?
• ?
• 80 000\$ net (Besoin)

43 000\$ net

FISCALITÉ

Revenus imposables non discrétionnaires (RIND)	
• 13 000\$ (RRQ)	
• 35 083\$ (Salaire)	
• 9 917\$ (Intérêts)	
• 58 000\$ (Total RIND) (TMI niveau 5)	
Revenus imposables discrétionnaires (RID)	
• ? Niveau 5 (57 376 à 106 495\$)	
• ? Niveau 6 (106 496 à 114 750\$)	
• ? Niveau 7 (114 751 à 129 590\$)	
• ? Niveau 8 (129 591 à 177 882\$)	
• ? Niveau 9 (177 883 à 253 414\$)	
• ? Niveau 10 (253 415\$ et +)	
Revenus non imposables discrétionnaires (RNID)	
• 10 000\$ CDC?	
• 5 000\$ Capital?	

III Gestion de placements Manuvie
Pour fin d'illustration seulement

Réf.: 319 Strat

47

47

2025

PERSONNEL					GESCO							
					DivCAN / DivD	ENT > 500	INT et GCI (@50%)	ENT <= 500 et CAPITAL	GCNI(@50%) et PD-CBR	GC (réalisé volontairement) (@50%)		
REVENUS PERSONNELS												
REER	CELI	GC (@50%)	INT	CAPITAL	DivCAN / DivD	DivD + RTDD	DivD	DivND + RTDND	DivND	DivCDC	DivND +DivCDC	
						38,33%	38,33%					
TMI PERSONNELS												
	36,12%	0%	18,06%	36,12%	0%	16,39%	16,39%	16,39%	28,93%	28,93%	0%	21,39%
	45,70%	0%	22,85%	46,55%	0%	29,61%	29,61%	29,61%	40,05%	40,05%	0%	25,83%
	49,95%	0%	24,97%	49,95%	0%	35,48%	35,48%	35,48%	44,93%	44,93%	0%	27,80%
	53,85%	0%	26,93%	53,85%	0%	40,86%	40,86%	40,86%	49,41%	49,41%	0%	29,60%
	55,34%	0%	27,67%	55,34%	0%	42,92%	42,92%	42,92%	51,12%	51,12%	0%	30,29%
	47,46%	0%	23,73%	47,46%	0%	32,04%	32,04%	32,04%	41,97%	41,97%	0%	26,64%
	50,23%	0%	25,11%	50,23%	0%	35,86%	35,86%	35,86%	45,16%	45,16%	0%	27,93%
	53,31%	0%	26,66%	53,31%	0%	40,11%	40,11%	40,11%	48,70%	48,70%	0%	29,35%
GAIN (PERTE) DE LIQUIDITÉ GLOBALE (%)												
	-36,12%	0%	-18,06%	-36,12%	0%	-16,39%	21,94%	-16,39%	9,40%	-28,93%	0%	-21,39%
	-45,70%	0%	-22,85%	-46,55%	0%	-29,61%	8,72%	-29,61%	-1,72%	-40,05%	0%	-25,83%
	-49,95%	0%	-24,97%	-49,95%	0%	-35,48%	2,85%	-35,48%	-6,60%	-44,93%	0%	-27,80%
	-53,85%	0%	-26,93%	-53,85%	0%	-40,86%	-2,53%	-40,86%	-11,08%	-49,41%	0%	-29,60%
	-55,34%	0%	-27,67%	-55,34%	0%	-42,92%	-4,59%	-42,92%	-12,79%	-51,12%	0%	-30,29%
	-47,46%	0%	-23,73%	-47,46%	0%	-32,04%	6,29%	-32,04%	-3,64%	-41,97%	0%	-26,64%
	-50,23%	0%	-25,11%	-50,23%	0%	-35,86%	2,47%	-35,86%	-6,83%	-45,16%	0%	-27,93%
	-53,31%	0%	-26,66%	-53,31%	0%	-40,11%	-1,78%	-40,11%	-10,37%	-48,70%	0%	-29,35%
CÔÛT DE LIQUIDITÉ POUR PROCURER 1\$ NET À L'ACTIONNAIRE												
	1,57	1,00	1,22	1,57	1,00	1,20	0,74	1,20	0,87	1,41	1,00	1,27
	1,84	1,00	1,30	1,87	1,00	1,42	0,88	1,42	1,03	1,67	1,00	1,35
	2,00	1,00	1,33	2,00	1,00	1,55	0,96	1,55	1,12	1,82	1,00	1,38
	2,17	1,00	1,37	2,17	1,00	1,69	1,04	1,69	1,22	1,98	1,00	1,42
	2,24	1,00	1,38	2,24	1,00	1,75	1,08	1,75	1,26	2,05	1,00	1,43
	1,90	1,00	1,31	1,90	1,00	1,47	0,91	1,47	1,06	1,72	1,00	1,36
	2,01	1,00	1,34	2,01	1,00	1,56	0,96	1,56	1,12	1,82	1,00	1,39
	2,14	1,00	1,36	2,14	1,00	1,67	1,03	1,67	1,20	1,95	1,00	1,42

Pour fin d'illustration seulement.
Réf.: Fusion, onglets
«Coûts de liquidité – 319»

Réf.: 319 Strat

48

48

PERSONNEL

DivCAN / DivD

ENT > 500

INT et GCI (@50%)

ENT <= 500 et CAPITAL

GCNI(@50%) et PD-CBR

GC (réalisé volontairement) (@50%)

REVENUS PERSONNELS

REER / ENR

CELI

GC (@50%)

INT

CAPITAL

DivCAN / DivD

DivD + RTDD

DivD

DivND + RTDND

DivND

DivCDC

DivND + DivCDC

38,33%

38,33%

COÛT DE LIQUIDITÉ POUR PROCURER 1\$ NET À L'ACTIONNAIRE

N5a	1,57	1,00	1,22	1,57	1,00	1,20	0,74	1,20	0,87	1,41	1,00	1,27
N5b	1,84	1,00	1,30	1,87	1,00	1,42	0,88	1,42	1,03	1,67	1,00	1,35
N6	2,00	1,00	1,33	2,00	1,00	1,55	0,96	1,55	1,12	1,82	1,00	1,38
N7	2,17	1,00	1,37	2,17	1,00	1,69	1,04	1,69	1,22	1,98	1,00	1,42
N8a	2,24	1,00	1,38	2,24	1,00	1,75	1,08	1,75	1,26	2,05	1,00	1,43
N8b	1,90	1,00	1,31	1,90	1,00	1,47	0,91	1,47	1,06	1,72	1,00	1,36
N9	2,01	1,00	1,34	2,01	1,00	1,56	0,96	1,56	1,12	1,82	1,00	1,39
N10	2,14	1,00	1,36	2,14	1,00	1,67	1,03	1,67	1,20	1,95	1,00	1,42

BESOIN

Montant net à dépenser

• ?

• ?

• ?

• ?

• ?

• ?

• ?

• ?

• ?

• ?

• ?

• ?

80 000\$ net (Besoin)

Pour fin d'illustration seulement

43 000\$ net

FISCALITÉ

Revenus imposables non discrétionnaires (RIND)

• 13 000\$ (RRQ)

• 37 638\$ (Salaire)

• 7 362\$ (PSV)

• 58 000\$ (Total RIND) (TMI niveau 5a)

Revenus imposables discrétionnaires (RID)

• ? Niveau 5a (57 376 à 93 454\$)

• ? Niveau 5b (93 455 à 106 495\$)

• ? Niveau 6 (106 496 à 114 750\$)

• ? Niveau 7 (114 751 à 129 590\$)

• ? Niveau 8a (129 591 à 151 668\$)

• ? Niveau 8b (151 669 à 177 882\$)

• ? Niveau 9 (177 883 à 253 414\$)

• ? Niveau 10 (253 415\$ et +)

Revenus non imposables discrétionnaires (RNID)

• 10 000\$ CDC?

• 5 000\$ Capital?



Conclusion

La détermination finale de la stratégie MTV ne peut se confirmer complètement que par l'entrée de toutes les données dans un **logiciel extrêmement détaillé**. À notre connaissance, un tel logiciel n'est pas disponible sur le marché.



Avis importants

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Les commentaires formulés dans la présente publication ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne doivent pas être considérés comme un avis donné en matière de placements ou de fiscalité à l'égard d'un cas précis. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste.

Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur.

La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu à des commissions, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire l'aperçu du fonds ainsi que le prospectus avant d'effectuer un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.



Gestion de placements **Manuvie**